

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de Frasne-le-Château

Envoyé en préfecture le 06/12/2018

Reçu en préfecture le 06/12/2018

Affiché le

ID : 070-217002534-20181129-201858-DE



Séance du 29 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq octobre, à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude SPRINGAUX, Maire.

Etaient présents : Claude SPRINGAUX, René PIRES, Jean-Luc BARRET, Jacques FAYOLLE, Vincent LOIGEROT, Marie GRENIER, Olivier FRANQUET

Procurations :

Absents : Emmanuel BOISSON, Sylvie GUGLIELMINETTI, Jacques BOINOT

Mme Marie GRENIER a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que les travaux de réfection de la petite salle à côté de l'église sont terminés et détaille rapidement ces travaux ainsi que les équipements dont elle dispose.

Cette salle est maintenant disponible à la location, il convient donc d'en fixer les conditions de locations et les tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de louer la petite salle vers l'église dans les conditions et tarifs suivants :

- La petite salle ne devra être utilisée que pour des réunions ou des repas de famille en journée. Compte tenu des logements à côté et au-dessus de la salle, les soirées animées, dansantes et anniversaires seront interdits.
- La petite salle sera louée, avec tout l'équipement s'y trouvant : 80 € la journée pour les habitants du village et 150 € pour les autres personnes ; avec possibilité d'avoir les clés la veille pour préparer et de faire l'état des lieux et la reprise des clés le lendemain sur demande.
- Une caution d'un montant de 400 € sera demandé pour chaque location
- Une convention sera établie avec chaque locataire.
- Un état des lieux sera effectué avant et après chaque location, celui-ci listera tout le matériel qui est mis à disposition avec la salle.
- Une poubelle sera également mise à disposition, l'utilisation de celle-ci sera facturée 10€
- Le remboursement du matériel mis à disposition avec la salle sera demandé en cas de perte, casse ou détérioration sera demandé selon le barème suivant :

ASSIETTES PLATES	1.00 €	FLUTES	1.80 €	GRILLES REFRIGERATEUR (pièce)	25.00 €
ASSIETTES A DESSERT	1.00 €	VERRES A VIN 19	1.80 €	SEAU	4.00 €
BOLS ARCOROC	1.00 €	CASIER A COUVERTS	9.15 €	EXTINCTEURS	70.00 €
TASSES A CAFE	2.00 €	LIMONADIER	3.50 €	CHAISES	22.00
BROC A EAU ARCOROC	2.30 €	VERRES A EAU 24,5	1.80 €	TABLES	75.00 €
CARAFE A EAU	1.80 €	LOUCHES	8.35 €	BALAYETTES	4.00 €
SALADIER ARCOROC	3.20 €	CASIER PLASTIQUE A VERRES	9.00 €		
CUILLERES A POTAGE	1.50 €	SUPPORT PAPIER WC INOX	12.50 €	PELLES INOX	9.00 €
FOURCHETTES	1.50 €	DISTRIBUTEUR DE SAVON	23.80 €	BALAI BROUSSE	9.00 €
COUTEAUX	1.50 €	FOURNITURES FOUR 2 GRILLES	25.00 €	COMBINE BALAI WC INOX	33.00 €
COUTEAU A PAIN	5.90 €	CEINTRE	2.00 €	POUBELLES INOX WC	30.00 €
PETITES CUILLERES	1.50 €	SERIE DE 3 CASSEROLES	76.55 €		
VERRES ENFANT	0.90 €	TAPIS ENTREE	27.50 €		

VOTE COMME SUIVIT :

7 Pour

0 Contre

0 Abstention

Fait et délibéré les jours, an et mois que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Maire,
Claude SPRINGAUX,

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 6/12/2018
Et publication le 6/12/2018

